



Aéroports de Paris

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Orly, le 05/04/06

Monsieur Graff
PDG
ADP

Monsieur,

A différentes reprises, vous avez indiqué aux administrateurs représentant le personnel qu'il leur était interdit de communiquer, y compris à leurs propres organisations syndicales, les documents, comptes-rendus, votes ayant eu lieu au sein du C.A.

Certes, des informations relatives à la comptabilité de l'entreprise, à sa stratégie, et notamment aux cahiers des charges relatifs aux marchés, doivent rester confidentielles et ne sauraient en aucune façon être rendus publiques. Dans ce cas, l'employeur est tenu de prévenir les élus qu'ils sont tenus par la clause de confidentialité, conformément au code du travail.

Mais permettez-nous d'émettre les plus vives réserves quant il s'agit de rendre compte de son mandat auprès de ceux qui les ont parrainés ou élus, à savoir syndicats et personnel.

Si les élus n'ont même pas le droit de rendre compte de leur mandat, cela signifie-t-il que vous vous octroyez le droit de laisser planer le doute en écrivant que le C.A, avec une large majorité, s'est prononcé pour l'ouverture du capital ?

Attaché à la démocratie, au respect du mandat et à la vérité, permettez-nous de penser que nos élus ont le Droit d'indiquer que les élus représentant FO et CGT ont voté contre, UNSA-SAPAP et CFE-CGC pour, CFDT s'abstenant.

En espérant que vous comprendrez l'importance que nous accordons à cette question, recevez, Monsieur, nos salutations.

Serge Gentili
Secrétaire du syndicat

NB Les membres du Bureau du CE étaient auparavant destinataires des PV du CA.
Nous sommes demandeurs du rétablissement de cette mesure.

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 **site internet : <http://foadp.free.fr>** Tél. 0149750659 Fax 0149750256

Courriels: roissy.foadp@free.fr

fo.adp@free.fr

orly.foadp@free.fr

Intranet : forly@adp.fr

fool@adp.fr